

## NON-TITULARISATION DES CONTROLEUR.EUSE.S STAGIAIRES 2022/2023

Tout d'abord, nous adressons nos félicitations à l'ensemble des collègues ayant validé leur cycle de formation et avons également une pensée émue pour nos deux collègues disparus cette année.

### Lecture des déclarations liminaires :

La CGT Finances publiques dénonce les inégalités sociales de plus en plus prononcées entre les plus riches et les plus pauvres ainsi que les inégalités frappantes de répartition des richesses

La CGT Finances publiques évoque par ailleurs la baisse de pouvoir d'achat subie depuis les années 2000 par les fonctionnaires, que les maigres revalorisations de 3,5 % en 2022 et 1,5 % en 2023 ne sauraient compenser.

Nous avons également abordé les problématiques de logements des stagiaires et la nécessaire signature de nouvelles conventions avec des bailleurs privés et/ou public, ainsi que l'urgence d'une augmentation de l'indemnité de stage, qui ne peut plus actuellement couvrir l'ensemble des frais liés à la scolarité.

### A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, l'Administration a répondu à quelques-uns de nos propos :

L'Administration indique ne pas pouvoir apporter de réponse s'agissant des problématiques n'étant pas de leur compétence et faire remonter ces dernières au Directeur Général.

### S'agissant des logements des stagiaires

La direction a indiqué qu'elle allait recenser les stagiaires étant toujours sans logement avant le début de leur scolarité.

#### NOTRE ANALYSE :

**Comme évoqué lors de la lecture de notre déclaration liminaire, il est urgent que l'administration signe de nouvelles conventions avec des bailleurs, notamment pour l'établissement de Noisy-le-Grand pour lequel il n'y a pas de logements dédiés aux stagiaires.**

### Concernant le recours massif au recrutement de contractuels

L'Administration indique être attachée au recrutement par concours mais que le recrutement de contractuels permet de combler les trous.

#### NOTRE ANALYSE :

**Le recours aux contractuels, contrairement à ce qu'indique l'administration, nous semble être bien davantage qu'une simple variable d'ajustement dans la mesure où le nombre des recrutements par concours est ajusté en fonction des recrutements de contractuels et non l'inverse.**

### Sur le 4+1 et la formation en distanciel :

La direction indique que le 4+1 est la trajectoire prise par l'école car il existe un besoin d'accueillir davantage de stagiaires. Le bilan est par ailleurs positif après retour des stagiaires. Il est prévu d'effectuer un bilan concernant la formule 4 +1, bilan qui sera présenté ultérieurement.

Enfin, la direction indique que le 3+2 n'est pas la trajectoire prévue, cela restera du 4+1.

## 🔴 NOTRE ANALYSE :

La CGT reste attachée aux cours en présentiel et d'autres solutions que le 4+1 existent, notamment recrutement d'enseignants, aménagement de nouveaux locaux...

### Concernant notre revendication de début de scolarité fixée au 1<sup>er</sup> septembre

Pour le directeur de l'établissement de Clermont-Ferrand, un début de scolarité fixé au 1<sup>er</sup> septembre serait envisageable mais l'administration, elle, n'a pas répondu à cette demande.

Il est également prévu une adaptation de la scolarité en cas de redoublement, qui néanmoins reste à l'étude à ce stade.

Enfin concernant le stage probatoire, la direction de l'ENFIP indique prêter davantage d'attention aux stagiaires quand les services sont submergés et suivent particulièrement les stagiaires en difficulté.

## 🔴 NOTRE ANALYSE :

**Nous n'avons eu aucune réponse concrète de l'administration sur ce point. Nous continuons donc à revendiquer le début de la scolarité au 1<sup>er</sup> septembre, l'exercice du stage pratique sur la direction d'origine du stagiaire ainsi que l'abandon des nouvelles modalités d'affectation.**

### Les dossiers de non-titularisation

La séance se poursuit par l'évocation de 22 dossiers de non-titularisation de contrôleurs stagiaires, dont la défense est assurée par la CGT Finances publiques pour 6 d'entre eux.

Nous avons demandé pour chacun des dossiers le bénéfice de la seconde chance, ce qui a été accepté pour la majorité d'entre eux

**La CGT Finances publiques** ne peut que se féliciter de ces décisions.

Afin que les agent.e.s ne se retrouvent jamais seul.e.s et désarmé.e.s face à l'Administration, la CGT Finances publiques répondra toujours présente pour défendre leurs intérêts individuels dans un cadre collectif.



**POUR CONTACTER NOS CAPistes, ERIKA, MARIE, JONATHAN ET THIBAUT :**

**elusb@cgt.fr / Erika : 06 15 01 37 64 - Marie : 06 24 26 91 96 - Jonathan : 06 20 15 54 36 - Thibaut : 06 26 25 67 00**